



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE WILDERSBACH

155 rue de l'Eglise - 67130 WILDERSBACH

Tél : 03 88 97 02 28

e.mail : mairie.wildersbach@wanadoo.fr

<https://www.wildersbach.fr>

Wildersbach, le 30 octobre 2024

Objet : Mise en place de concessions dans le cimetière communal.

Madame, Monsieur,

Afin de se mettre en conformité avec la loi, la commune a l'obligation de mettre en place des concessions sur les tombes du cimetière, pour permettre d'assurer aux familles qui le désirent de pouvoir conserver leur tombe pour la durée qu'ils souhaitent.

Le conseil municipal, après réunion et discussions, a fixé la concession à 150 € pour une durée de 15 ans.

Pour la mise en place de votre concession, de vous adresser en Mairie :

- sur place ou par téléphone (03 88 97 02 28) ;
- ou par mail (mairie.wildersbach@wanadoo.fr);
- ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ;
- ou directement auprès de Monsieur Jean-Marc MATHIS au 06 71 34 18 70 ou Madame Michèle LUDWIG au 06 85 27 78 11 ;

en indiquant le ou les noms de la tombe et sa situation, avec éventuellement une photo, ainsi que vos coordonnées.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez au présent courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jacques MICHEL,

